

MAIRIE DE DOMARIN

2020/06/08 Conseil Municipal n° 4-2020

Séance du lundi 8 juin 2020 à 20h

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, M. FAURE, C. GAGEY, ML AGAVIOS, J. CHABERT, S. BARBERET, M. GINDRE, B. ALLARD, P. BOISSAT, M. NDOYE, S. GUINET, V. CABANEL, E. TAILLOT, Ph. BEAUVIER et L. POULET

Pouvoirs : P. DEBIZE à A. MARY, L. MARIAMON à A. GARNIER

Secrétaire de séance : A. GARNIER

Secrétariat : Aline CHOLLET, Isabelle SAUNIER, Nathalie CARDOSO

→ En début de séance, prise de parole de Patrice BOISSAT

Patrice BOISSAT tient à signaler qu'il a fait lui-même la démarche auprès d'Alain MARY pour faire partie de sa liste aux élections municipales. Il expose que, étant donné son expérience professionnelle et sa disponibilité, il pensait être la personne idéale pour occuper la place d'adjoint chargé des travaux et regrette que sa volonté n'ait pas été prise en compte lors de la désignation des adjoints.

→ Procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Une abstention - Il est approuvé à la majorité.

→ Décisions du Maire du 26 mai 2020 au 8 juin 2020 :

17 avril 2020 : Acceptation du devis BRIQUET pour l'achat d'un taille haies sur perche. Montant du devis TTC : 756 €.

12 mai 2020 : Acceptation du devis ARCHIHOME pour constitution du dépôt de permis de construire concernant l'extension du Restaurant Scolaire. Montant du devis TTC : 3600 €.

→ Délibérations :

➤ Conseil Municipal - Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette Assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, qu'en vertu de l'article précité et pour la durée du mandat, le Maire est chargé par délégation du Conseil Municipal :

- 1- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
- 2- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et des accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 3- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 4- De passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 5- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 6- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- 7- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 8- De fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- 9- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 10- D'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire et fixée par la délibération n° 10-2014 du 10 février 2014.
- 11- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice et de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, avec la possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements ou arrêt rendus, devant toutes les juridictions qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation.
- 12- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € par sinistre.

13- De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

14- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

15- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

16- De signer les actes administratifs et d'établir les contrats divers, conventions.

17- De prendre toute décision concernant l'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols.

Le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **FINANCES - Budget Principal - Vote des taux d'imposition des 2 taxes pour 2020**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020.

Pour 2020, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0.9%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe ainsi qu'il suit le taux des 2 taxes directes locales pour l'année 2020 :

- Foncier bâti : 1 4.50 %
- Foncier non bâti : 31.50 %

Adoptée à l'unanimité.

➤ **FINANCES - Budget Principal - Détermination et Affectation du Résultat 2019**

Le Conseil Municipal constate que le résultat du Compte Administratif 2019 en instance d'affectation se présente de la manière suivante :

- Résultat en instance au 31 décembre 2018 : 132 998.22 €
- Résultat de l'exercice 2019 : 224 171.42 €
- Résultat au 31 décembre 2019 :

357 169.64 €

Il décide d'affecter ce résultat de l'année 2019 ainsi :

- Financement des investissements : 250 000.00 €
- Report de fonctionnement : 107 169.64 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **FINANCES - Budget Principal 2020**

Considérant l'obligation de voter le Budget Principal avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Vu le report du vote du budget intégré à la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie Covid-19, considérant les délais offerts aux Communes jusqu'au 31 juillet 2020, Monsieur le Maire expose le contenu du Budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Principal de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

- Investissement : 617 800.00 €
- Fonctionnement : 1 160 000.00 €

Précise que le Budget principal de l'exercice 2020 a été en conformité avec la nomenclature abrégée M 14.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **CONSEIL MUNICIPAL - Mise en place d'une Commission Information**

Monsieur le Maire rappelle que pour améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal dans le cadre de la préparation des délibérations, des Commissions municipales peuvent être créées et qu'il en est Président de droit. Il propose de créer une Commission Information. Monsieur le Maire propose la liste avec les noms suivants :

- Anne GARNIER
- Sylvie BARBERET
- Philippe BEAUVIER
- Pascal DEBIZE
- Simone GUINET
- Jean REYNAUD

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit ces membres à la Commission Information **à l'unanimité.**

➤ **CONSEIL MUNICIPAL - Mise en place d'une Commission Travaux**

Monsieur le Maire rappelle que pour améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal dans le cadre de la préparation des délibérations, des Commissions municipales peuvent être créées et qu'il en est Président de droit. Il propose de créer une Commission Travaux. Monsieur le Maire propose la liste avec les noms suivants :

- Mikaël FAURE
- Marie-Laure AGAVIOS
- Sylvie BARBERET
- Valentin CABANEL
- Julien CHABERT
- Chrystel GAGEY
- Michel GINDRE

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit ces membres à la Commission Travaux **à l'unanimité**.

➤ **CONSEIL MUNICIPAL - Mise en place d'une Commission Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle que pour améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal dans le cadre de la préparation des délibérations, des Commissions municipales peuvent être créées et qu'il en est Président de droit. Il propose de créer une Commission Urbanisme. Monsieur le Maire propose la liste avec les noms suivants :

- Jean REYNAUD
- Philippe BEAUVIER
- Laëtitia MARIAMON
- Elisa TAILLOT
-

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit ces membres à la Commission Urbanisme **à l'unanimité**.

➤ **CONSEIL MUNICIPAL - Mise en place d'une Commission des Associations**

Monsieur le Maire rappelle que pour améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal dans le cadre de la préparation des délibérations, des Commissions municipales peuvent être créées et qu'il en est Président de droit. Il propose de créer une Commission des Associations. Monsieur le Maire propose la liste avec les noms suivants :

- Chrystel GAGEY
- Bernadette ALLARD
- Patrice BOISSAT
- Valentin CABANEL
- Pascal DEBIZE

- Simone GUINET
- Moussa NDOYE

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit ces membres à la Commission des Associations à l'unanimité.

➤ **CONSEIL MUNICIPAL - Mise en place d'une Commission Finances**

Monsieur le Maire rappelle que pour améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal dans le cadre de la préparation des délibérations, des Commissions municipales peuvent être créées et qu'il en est Président de droit. Il propose de créer une Commission Finances. Monsieur le Maire propose la liste avec les noms suivants :

- Jean REYNAUD
- Philippe BEAUVIER
- Julien CHABERT
- Chrystel GAGEY
- Anne GARNIER
-

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit ces membres à la Commission Finances à l'unanimité.

➤ **CONSEIL MUNICIPAL - Mise en place d'une Commission Écoles**

Monsieur le Maire rappelle que pour améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal dans le cadre de la préparation des délibérations, des Commissions municipales peuvent être créées et qu'il en est Président de droit. Il propose de créer une Commission Écoles. Monsieur le Maire propose la liste avec les noms suivants :

- Chrystel GAGEY
- Marie-Laure AGAVIOS
- Bernadette ALLARD
- Patrice BOISSAT
- Moussa NDOYE

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit ces membres à la Commission Écoles à l'unanimité.

→ **Questions diverses :**

- Membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) - Animé par Chrystel - Cette commission doit être constituée à parts égales d'élus et de non-élus. Les 6 membres élus sont les suivants :

- Chrystel GAGEY
- Marie-Laure AGAVIOS
- Patrice BOISSAT
- Anne GARNIER
- Moussa NDOYE
- Lucie POULET

Les 6 membres non-élus seront désignés ultérieurement.

- Question de Julien CHABERT : date de réouverture des structures sportives ? Réponse du Maire : en fonction des annonces gouvernementales.
- Commission temporaire pour l'aménagement du restaurant scolaire - Animée par Jean - Composition à définir lors du conseil du mois de juillet
- Dates des prochaines réunions municipales :
 - Lundi 15 juin à 20h00 - Information préparation budget (pour les personnes intéressées)
 - Lundi 29 juin à 20h00 - Municipale
 - Lundi 6 juillet à 20h00 - Conseil municipal
- Dates des prochaines réunions de commissions :
 - Mardi 16 juin à 10h00 - Commission information
 - Lundi 22 juin à 20h00 - Commission travaux

Fin de séance à 22h45
Anne GARNIER